

**18. Question de Monsieur Emin Özkara, conseiller communal, du 1<sup>er</sup> octobre 2019 --=**  
**Vraag van de heer Emin Özkara, gemeenteraadslid, van 1 oktober 2019.**

*L'entretien et la maintenance des avaloirs*

De nombreuses et nombreux Schaerbeekoïses m'ont interpellé au sujet d'avaloirs bouchés et d'inondations de la voirie et d'arrêts de tram en cas de fortes pluies.

Ces interpellations et inondations diverses reposent les questions de l'entretien des avaloirs, de leur bon fonctionnement et de leur nombre en suffisance sur les voiries afin que les eaux de pluie qui s'écoulent à la surface des voiries puissent être évacuées rapidement et correctement. En effet, le manque ou mauvais entretien des avaloirs augmente les risques, en cas de fortes pluies, de créer des îlots d'eau stagnante ici et là. Ces eaux stagnantes engendrent, entre autres, des problèmes de sécurité routière comme l'aquaplaning et aussi des problèmes d'hygiène ainsi que de mauvaises odeurs.

Autre problème, celui de la répartition des responsabilités. Si un avaloir bouché sur une voirie communale ne permet pas à l'eau d'être évacuée, que cette eau continue son chemin et cause une inondation, des dégâts considérables ou un sinistre sur une voirie régionale, alors qui sera tenu pour responsable ? Inversement, si un avaloir bouché sur une voirie régionale ne permet pas à l'eau d'être évacuée, que cette eau continue son chemin, cause une inondation, des dégâts considérables ou un sinistre sur une voirie communale, alors qui sera tenu pour responsable ? **En plus de ces deux premières questions**, je souhaiterais vous poser les questions supplémentaires suivantes :

1. Une équipe est-elle chargée de répertorier les avaloirs situés sur les voiries communales ? Combien d'avaloirs dénombre-t-on à Schaerbeek ?
2. Comment peut-on savoir quand un avaloir n'est pas fonctionnel ou qu'il est bouché ?
3. Qu'en est-il de la fréquence de détection des avaloirs bouchés ? Qui signale aux services communaux les avaloirs bouchés (riverains, balayeurs de rue, gardiens de la paix, autres...)? Par quels moyens sont effectués les signalements des avaloirs bouchés ? À partir du moment où un avaloir est signalé comme bouché, combien de temps faut-il pour qu'une intervention soit lancée afin de le déboucher ?
4. Avez-vous signalé *des avaloirs bouchés sur des voiries régionales* aux services régionaux compétents ? Quel a été le nombre d'avaloirs signalés ? Quelles ont été les réactions des services régionaux compétents ?
5. Qu'en est-il de l'inspection, de l'entretien, du curage et de l'installation des avaloirs afin de permettre d'évacuer de manière optimale les eaux de pluie sur les grands axes et voiries qui dépendent de la commune ?
6. De manière générale, en ce qui concerne l'évacuation des eaux de pluie, quelles sont les mesures mises en place par la commune afin de permettre de les évacuer correctement et rapidement ?
7. Qu'en est-il de la fréquence d'entretien des avaloirs et des mesures d'évacuation des eaux de pluie ?
8. Une demande d'attention a-t-elle été adressée à Bruxelles-Propreté afin d'augmenter la fréquence de maintenance réalisée par les cureuses d'avaloir ?
9. Existe-t-il un plan ou une procédure partagée entre la commune et la Région bruxelloise afin de coordonner les évacuations des eaux de pluie qui s'écoulent en surface sur les voiries ?
10. Enfin, combien de notifications en rapport avec des avaloirs ont été effectuées en 2018 grâce à l'utilisation par les services communaux de l'application *Fixmystreet* ?

## Réponse

Sur les questions générales relatives à la responsabilité en cas d'inondation sur une voirie régionale qui serait causée par un avaloir communal non-entretenu, et inversement, il appartiendrait aux experts désignés par les compagnies d'assurance des parties en cause, et éventuellement aux Tribunaux, de se prononcer, en fonction des circonstances particulières aux sinistres.

Sur les questions spécifiques, les réponses sont les suivantes :

1. Une équipe est-elle chargée de répertorier les avaloirs situés sur les voiries communales ? Combien d'avaloirs dénombre-t-on à Schaerbeek ?  
Il y a 5.608 avaloirs sur les voiries communales. Ils sont répertoriés par les équipes SP&EV sur le terrain, et des mises à jour sont établies en cas de travaux. Ce travail est effectué en collaboration avec le géomètre communal, qui les identifie dans l'application Elyx.
2. Comment peut-on savoir quand un avaloir n'est pas fonctionnel ou qu'il est bouché ?  
Quand il déborde ou qu'il est visiblement bouché (par du sable ou de la graisse à frites, par exemple). Ce sont les agents de terrain qui les signalent. Il arrive aussi que les citoyens nous contactent pour signaler un avaloir qui déborde.
3. Qu'en est-il de la fréquence de détection des avaloirs bouchés ? Qui signale aux services communaux les avaloirs bouchés (riverains, balayeurs de rue, gardiens de la paix, autres...) ? Par quels moyens sont effectués les signalements des avaloirs bouchés ? À partir du moment où un avaloir est signalé comme bouché, combien de temps faut-il pour qu'une intervention soit lancée afin de le déboucher ?  
Les avaloirs bouchés sont signalés au n° 0800/939.88 du contact center de SP&EV, par des intervenants communaux ou, plus rarement, par des citoyens. Nous intervenons en général dans la demi-journée.
4. Avez-vous signalé *des avaloirs bouchés sur des voiries régionales* aux services régionaux compétents ? Quel a été le nombre d'avaloirs signalés ? Quelles ont été les réactions des services régionaux compétents ?  
Nous signalons à l'ABP les avaloirs bouchés sur les voiries régionales au moyen de la plateforme Allo-Pro. Nous n'avons pas de moyen de leur imposer de délai d'intervention. En cas d'urgence ou de danger, nous signalons le problème par téléphone à l'agent relais de l'ABP.
5. Qu'en est-il de l'inspection, de l'entretien, du curage et de l'installation des avaloirs afin de permettre d'évacuer de manière optimale les eaux de pluie sur les grands axes et voiries qui dépendent de la commune ?  
L'inspection se fait par nos agents de terrain. L'entretien se fait en partie par nos équipes et en partie par une société privée. Quand le problème dépasse le stade de l'entretien courant, alors c'est Vivaqua qui est compétente pour intervenir.
6. De manière générale, en ce qui concerne l'évacuation des eaux de pluie, quelles sont les mesures mises en place par la commune afin de permettre de les évacuer correctement et rapidement ?  
Voir la réponse à la question 9.
7. Qu'en est-il de la fréquence d'entretien des avaloirs et des mesures d'évacuation des eaux de pluie ?  
Chaque avaloir doit être curé une fois par an. Dans la pratique, ce n'est pas le cas. Bien que le curage de 3.000 avaloirs par an soit réalisé par une société privée, la qualité du travail effectué laisse à désirer (après renseignement auprès des autres communes bruxelloises, aucune n'a trouvé un sous-traitant dont elle est pleinement satisfaite). Nous entretenons le solde avec une hydrocureuse vieillissante (acquise en 2003), souvent en panne. Il est prévu de la remplacer en 2020 (investissement de l'ordre de 300.000 €). Ce travail est rendu particulièrement difficile par la présence de véhicules qui stationnent le long des avaloirs, et par le fait que les interdictions de stationnement ne sont pas respectées.
8. Une demande d'attention a-t-elle été adressée à Bruxelles-Propreté afin d'augmenter la fréquence de maintenance réalisée par les cureuses d'avaloir ?  
Il appartient à l'ABP d'organiser la fréquence des entretiens en fonction des informations dont elle dispose et de ses contraintes propres.

9. Existe-t-il un plan ou une procédure partagée entre la commune et la Région bruxelloise afin de coordonner les évacuations des eaux de pluie qui s'écoulent en surface sur les voiries ?  
En Région de Bruxelles-Capitale, ces questions sont essentiellement régies par le CoBAT (Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire), qui détermine notamment des modes de concertation entre les différentes parties concernées par un projet. Il faut noter que le « tout à l'égout » n'est pas le mode idéal de gestion des eaux de pluie. Ces dernières ne devraient pas être directement évacuées vers un réseau d'égouttage, mais alimenter les nappes phréatiques et les cours d'eau, ce qui est rendu difficile par la minéralisation croissante des sols.
10. Enfin, combien de notifications en rapport avec des avaloirs ont été effectuées en 2018 grâce à l'utilisation par les services communaux de l'application *Fixmystreet* ?  
Le contact center de SP&EV a reçu entre janvier et septembre 2019, 13 signalements pour des avaloirs par fix-my-street.